

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le vérificateur général, qui est un officier de l'Assemblée législative, procède à la vérification impartiale des programmes du gouvernement, des états financiers de la province, de nombreux organismes de la Couronne et d'organisations du secteur parapublic, ainsi qu'à des examens conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. Ces vérifications et examens lui permettent d'offrir assurance, renseignements objectifs et conseils à l'Assemblée législative. Le Bureau du vérificateur général aide ainsi l'Assemblée à tenir le gouvernement, ses administrateurs et les bénéficiaires de subventions responsables de la saine gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources utilisées pour dispenser les services au public.

Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner certains types d'annonces publicitaires et d'imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

Le vérificateur général doit, aux termes des deux lois, présenter directement à l'Assemblée législative un rapport annuel sur ses travaux.

SOMMAIRE - PROGRAMME DU MINISTÈRE

(\$)

CRÉDIT PROGRAMME	Prévisions 2009-2010	Prévisions 2008-2009	Différence entre 2009-2010 et 2008-2009	Chiffres réels 2007-2008
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2501 Programme du Bureau du vérificateur général	15 821 400	15 885 300	(63 900)	13 355 686
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15 821 400	15 885 300	(63 900)	13 355 686
Crédits législatifs	402 700	359 400	43 300	344 219
Total du ministère - Charges de fonctionnement	16 224 100	16 244 700	(20 600)	13 699 905
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	16 224 100	16 244 700	(20 600)	13 699 905

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501

Le vérificateur général procède à la vérification impartiale de l'optimisation des ressources et des états financiers de la province conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner les annonces publicitaires du gouvernement et certains imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

SOMMAIRE - CRÉDIT

(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2009-2010	Prévisions 2008-2009	Différence entre 2009-2010 et 2008-2009	Chiffres réels 2007-2008
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Bureau du vérificateur général	15 821 400	15 885 300	(63 900)	13 355 686
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		15 821 400	15 885 300	(63 900)	13 355 686
L	<i>Loi sur le vérificateur général</i>	402 700	359 400	43 300	344 219
	Total - Crédits législatifs	402 700	359 400	43 300	344 219
Total - Charges de fonctionnement		16 224 100	16 244 700	(20 600)	13 699 905

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

(\$)

CRÉDIT -

POSTE CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES

N°

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2501-1	Bureau du vérificateur général	
	Traitements et salaires	9 755 400
	Avantages sociaux	2 041 200
	Transports et communications	418 800
	Services	3 178 500
	Fournitures et matériel	377 500
	Paiements de transfert	
	CCAF-FCVI Inc.	50 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	15 821 400
	Crédits législatifs	
L	<i>Loi sur le vérificateur général</i>	402 700
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du vérificateur général	16 224 100